



**METROPOLE AIX MARSEILLE
PROVENCE**
**Territoire du Pays d'Aubagne et de
l'Etoile**
932 Avenue de la Fleuride
ZI Les Paluds – BP 1415
13785 AUBAGNE
A l'attention de Mr Michel CONTINI

LRAR n°1A 170 912 4495 4

A Garons, le 26 juillet 2021

N. Réf. : LL/BB/02.21.0085

Objet : Mise en demeure de paiement de la situation n°23 et du solde du marché

Affaire 0043 995 : Marché de conception réalisation Extension de la Station d'épuration d'Auriol
Saint Zacharie

Monsieur le Directeur,

Comme nous en avons discuté le vendredi 9 juillet 2021 sur site nous vous adressons ci-joint la mise en demeure de paiement de la situation n°23 et du solde du marché concernant l'affaire citée en objet.

En parallèle nous vous confirmons rester en attente de la main levée des cautions de garantie que nous avons mises en place au titre de ce marché, pour un montant total de 241 519,14€, à savoir :

Caution n°0048944D001 (BNP 000389746) de 95 898,00 €

Caution n°0048944D017 (BNP 000382589) de 113 979,00 €

Caution n°0048944D021 (BNP 000416807 – Avt1) de 9 981,00 €

Caution n°0048944D022 (BNP 000449235 – Avt3) de 9 533,44 €

Caution n°0048944D023 (BNP 000495675 – Avt 1 à 3) de 2 571,00 €

Caution n°0048944D029 (BNP 000555474) de 9 836,70 €

Nous avons bien noté que la main levée de ces cautions pourra intervenir après finalisation et validation des résultats des essais de garantie prévus en semaine 34.

SOGEA SUD HYDRAULIQUE
Siège social :
Bâtiment M'OTION – CS 40717
541 Rue Georges Méliès
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél. 04 67 69 72 00 - Fax : 04 67 69 72 96

Société par Actions Simplifiée au capital de 429 750 euros _RCS Montpellier 327 745 394 - TVA FR 59 327745394

Agence Process :
Zone. Aéroport_3 Rond Point de l'Aéroport
30128 GARONS
Tél : 04 66 05 53 40 – Fax : 04 66 05 53 59



Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021



II. DEGRILLEUR GROSSIER

II.1.1. Dégrillage grossier, compactage, ensachage

Nous proposons un dégrilleur droit automatique d'entrefer 20 mm placé en amont des pompes de relevage dans la chambre de réception des effluents.

Ce dégrillage va réduire la charge de déchets reçue par les dégrilleurs Aquagard.

Un bypass de sécurité équipe le dégrilleur permettant la continuité de l'écoulement du flux entrant même en cas d'arrêt de l'appareil (maintenance ou panne).

Nettoyage

Les points d'eau à proximité du dégrilleur et du stockage des refus permettent d'effectuer les opérations de nettoyage.



Fonctionnement

Le nettoyage automatique de la grille est cyclique.

Les refus sont évacués par une vis convoyeuse vers un bac de stockage des déchets (container à roulettes 130 litres Sce Exploitation).

I. EQUIPEMENTS

DESIGNATION	NOMBRE	DESCRIPTIF
Dégrilleur droit type NG21	1	Fournisseur FB PROCEDES Débit.....300 m³/h Entrefer 20 mm Largeur de grille 500 mm Hauteur de grille.....850 mm Moteur : Puissance installée0,25 kW Protection..... IP55-classe F Tension400 V Matériaux : Chaudronnerie inox 304L Grille amovible inox 304L Racleurs..... inox 304L
Vis compacteuse VCP 150	1	Fournisseur FB PROCEDES Ensacheur automatique Puissance installée0,12 kW Protection.....IP55 Tension400 V Débit d'eau2,1 m³/h 3 bars Matériau auge inox 304L
Serrurerie	1 Ens.	Couverture mobile en aluminium adaptée au nouvel appareil



DESIGNATION	NOMBRE	DESCRIPTIF
Evacuation des déchets	1	Container mobile (Service exploitation)

II. INSTRUMENTS

DESIGNATION	NOMBRE	DESCRIPTIF
Mesure de niveau	1	FournisseurENDRESS+HAUSER TypeUltrason Sonde ultrasonique et transmetteur : Protection.....IP68 Portée7 m Température d'utilisation.....-20 à +60°C Sortie.....4-20 mA Avec support sonde en aluminium



III. COUT DES PRESTATIONS

Le montant total HT des prestations s'élève à 64 560,00 € HT.

Il se décompose comme suit :

PRESTATIONS	Coût total € HT
Etudes d'exécution (note de calcul hydraulique, plans d'exécution, calcul béton armé avant découpe de la dalle et renforcement, schémas)	4 640,00 €
Fourniture du dégrilleur grossier et de la vis compacteuse FB Procédé	34 960,00 €
Préparation du chantier avec découpe béton et aménagement trappes d'accès	9 420,00 €
Préparation raccords électriques et modifications d'automatismes, y compris mise à jour des documents d'exécution (schémas électriques, programmes d'automatismes et synoptique supervision)	4 290,00 €
Mise en place pompage provisoire	
Pose des appareils et raccords électriques	9 270,00 €
Mise en service des nouveaux appareils	1 980,00 €
TOTAL HT	64 560,00 € HT
Remise commerciale dans le cadre du solde de l'affaire Step Auriol	- 32 280,00 € HT
TOTAL HT après remise	32 280,00 € HT



IV. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'approvisionnement des matériels est de 3 mois hors congés.

La durée de mise en œuvre est d'une semaine à compter de la date d'autorisation d'intervention donnée par le service Exploitation

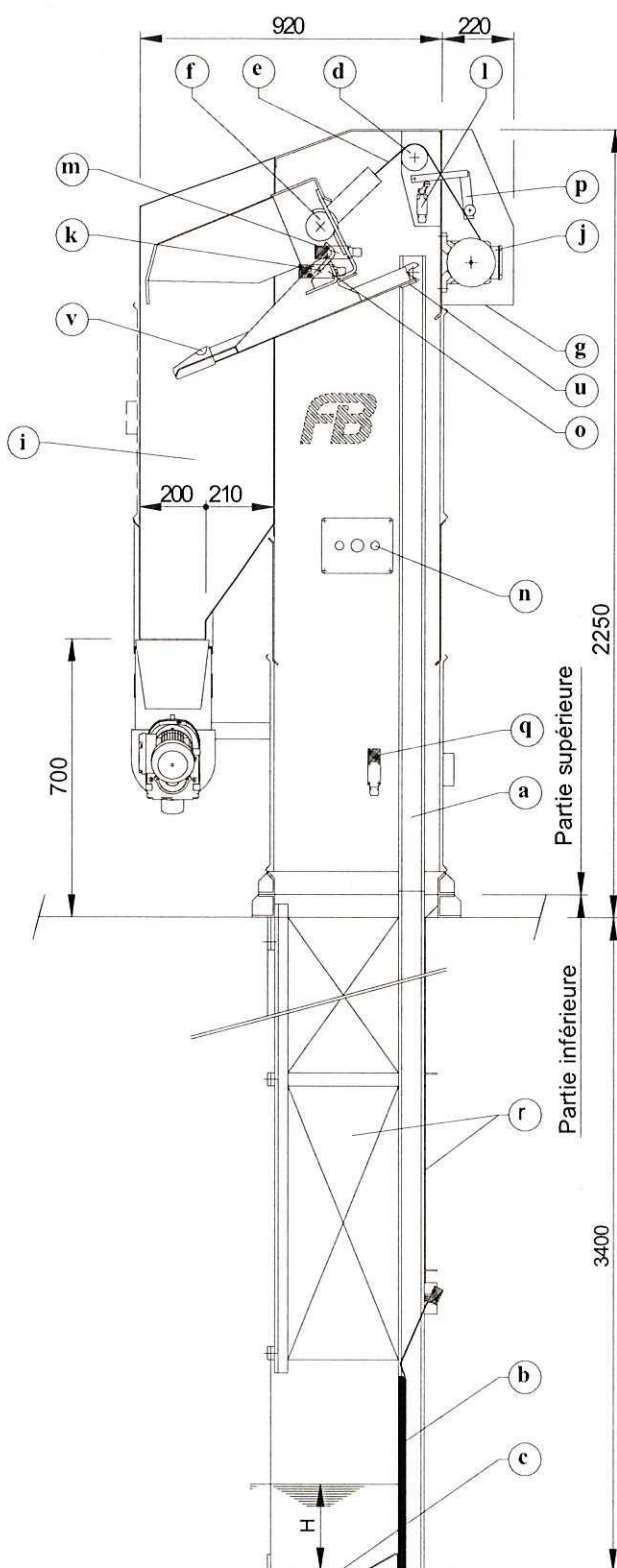
V. CONDITIONS DE VALIDITE ET DE PAIEMENT

Prix ferme valable 2 mois à compter de l'envoi de l'offre

Paiement à 30j à réception de facture par virement bancaire

VI. ANNEXE

Plan de l'installation (avant-projet)

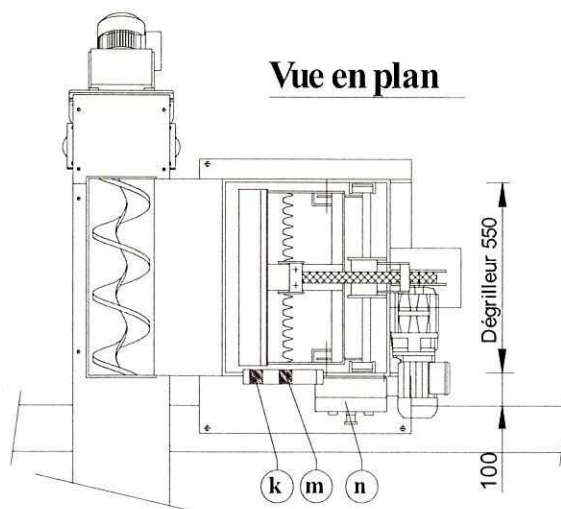


AFFAIRE : AURIOL (13)
Etude n° : 2107-8452
Schéma n° : 1

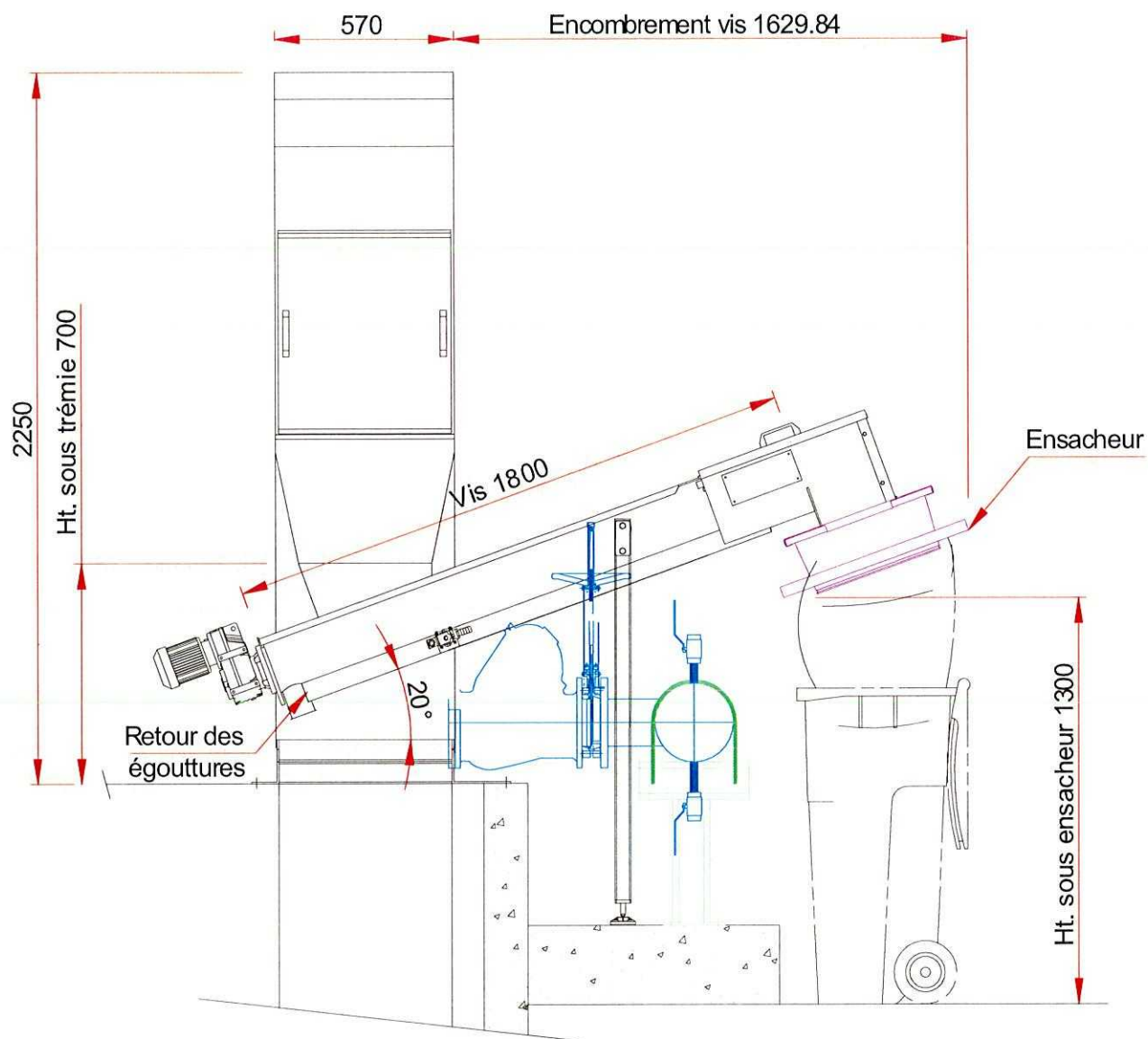
- a - Châssis formant rails
- b - Grille
- c - Réceptacle d'approche
- d - Poulie
- e - Sangle (polyester)
- f - Galet de mobile
- g - Protecteur tambour/sangle
- i - Trémie à déchets amovible avec trappe de visite en façade
- j - Motoréducteur SEW
- k, l - Fin de course "Haut" & "Bas" *TELEMECANIQUE*
- m - Interrupteur de sécurité *TELEMECANIQUE*
- n - Boîtier de jonction avec Commande Manuelle & A.U.
- o - Axes d'articulation pelle/chariot
- p - Palpeur "Point Bas"
- q - Capteur "Petite-Grande Vitesse" *TELEMECANIQUE*
(Uniquement si variation de vitesse)
- r - Ecran d'isolement
- u - Patins d'usure « haut »
- v - Patins d'usure « bas »

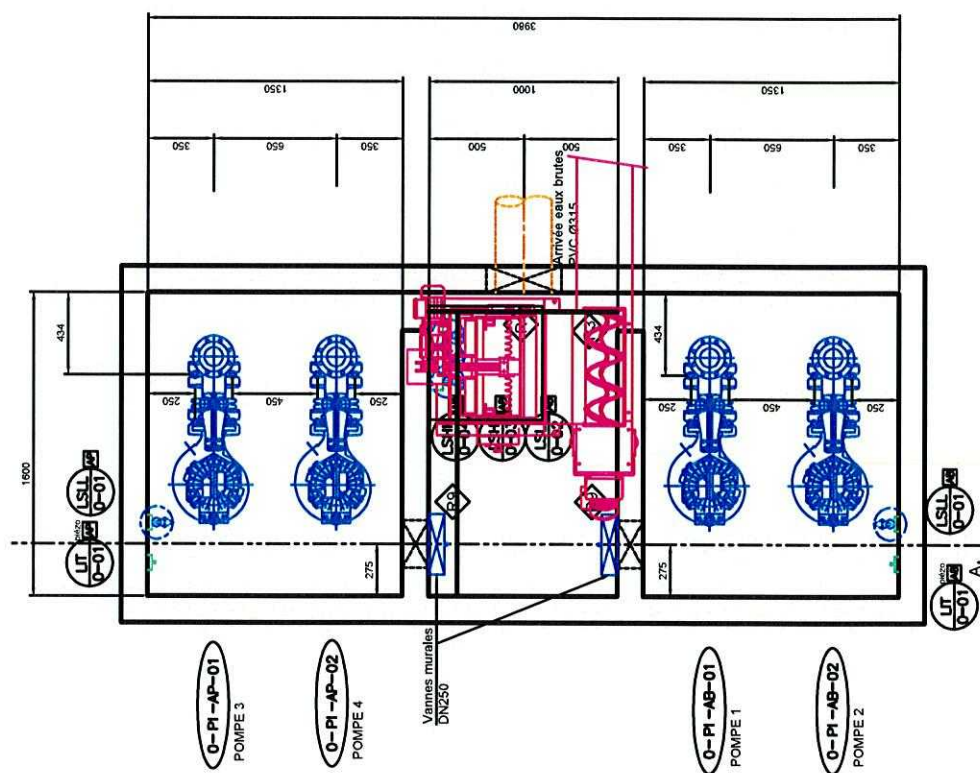
Poids dégrilleur = 550kg
Puissance moteur = 0.25kW
Entrefer de grille = 15mm
Hauteur de grille = 850mm
Hauteur d'eau amont à Qmax = 300m³/h :
Colmatage 0%, H = 420mm
Colmatage 30%, H = 500mm
Colmatage 50%, H = 580mm

Vue en plan



AFFAIRE : AURIOL (13)
Etude n° : 2107-8452
Schéma n° : 2





Parallèlement, conformément à votre demande, nous joignons à ce courrier notre offre de prix pour la mise en place d'un dégrilleur grossier en entrée du poste de relevage de l'installation pour un montant de 64 560,00 € HT.

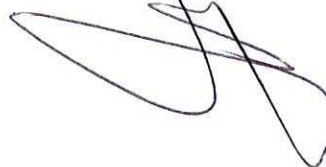
Suivant notre discussion du 9 juillet nous confirmons notre accord, à titre commercial et dans le cadre des relations durables que nous entretenons avec vos services et ceux de la SPL L'Eau des collines, Exploitant de la station, pour prendre en charge 50% de cet investissement (part Etude et main d'œuvre) et donc pour ramener le montant de cette prestation à 32 280,00 € HT.

Souhaitant que cette proposition reçoive votre agrément, et dans l'attente du règlement des prestations du marché initial,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations dévouées.

P. MERVILLE
Responsable d'Affaires

L. LEROY
Responsable de Centre



Copie : TRAVAUX DU MIDI PROVENCE, AGARTHA ENVIRONNEMENT

**METROPOLE AIX MARSEILLE
PROVENCE**
**Territoire du Pays d'Aubagne et de
l'Etoile**
932 Avenue de la Fleuride
ZI Les Paluds – BP 1415
13785 AUBAGNE
A l'attention de Le Président

LRAR n°1A 170 912 4495 4

A Garons, le 26 juillet 2021

N. Réf. : LL/BB/02.21.0074

Objet : Mise en demeure de paiement de la situation n°23 et du solde du marché

Affaire 0043 995 : Marché de conception réalisation Extension de la Station d'épuration d'Auriol
Saint Zacharie

Monsieur le Président,

Par offre acceptée le 20 novembre 2014, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, aux droits de laquelle vous venez, a confié au groupement d'entreprises représenté par la société GTM ENVIRONNEMENT, aux droits de laquelle nous venons, l'exécution du marché de conception réalisation exposé en référence.

Cette opération a fait l'objet d'une réception à effet du 01/11/2017

Nonobstant cela, malgré nos nombreuses relances, nous restons en attente du paiement de nos factures (situation n°23 adressée à l'AMO le 29/9/2017, et Projet de Décompte final adressé à l'AMO le 24/09/2018) concernant le marché cité en objet.

Cette situation anormale nous oblige à vous mettre en demeure d'effectuer le paiement des sommes dues dans le délai d'un mois maximum.

A savoir la somme de 221 561,50 € TTC au titre de la situation n°23 et 8 527,09 € TTC au titre du Projet de Décompte Final.

Sans paiement dans ce délai nous serons alors contraints d'engager toute action judiciaire qui puisse permettre le versement de ces sommes.

SOGEA SUD HYDRAULIQUE
Siège social :
Bâtiment M'OTION – CS 40717
541 Rue Georges Méliès
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél. 04 67 69 72 00 - Fax : 04 67 69 72 96

Société par Actions Simplifiée au capital de 429 750 euros _RCS Montpellier 327 745 394 - TVA FR 59 327745394

Agence Process :
Zone. Aéroport_3 Rond Point de l'Aéroport
30128 GARONS
Tél : 04 66 05 53 40 – Fax : 04 66 05 53 59



Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Cette mise en demeure et les actions qui pourraient en découler ne font pas obstacle à l'assistance technique que nous continuons d'apporter au service Exploitation de la SPL L'Eau des Collines, et à notre présence à vos côtés pour permettre l'établissement du PV de levée de réserve suspendu aux actions à engager par vos services (finalisation des essais de garantie à la charge du maître d'ouvrage qui devaient être réalisés avant le 31/10/2018).

Dans l'attente du versement des sommes dues,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations dévouées.

P. MERVILLE
Responsable d'Affaires

L. LEROY
Responsable de Centre



Copie : TRAVAUX DU MIDI PROVENCE, AGARTHA ENVIRONNEMENT

DOSSIER OFFRE DU 26/07/2021

**Mise en place d'un
Dégrilleur Grossier**

STATION d'EPURATION
D'AURIOL



Maître d'ouvrage :
Métropole Marseille Aix Provence



FRANCE

Assistant Maître d'Ouvrage :
Agartha Environnement



PRESENTATION DU PROJET

Cette offre concerne la mise en place d'un dégrilleur grossier sur la station d'épuration des eaux usées d'Auriol pour le compte de la Métropole Marseille Aix Provence.



SOMMAIRE

I. GENERALITES.....	4
I.1. Données de base	5
I.2. Objectifs de la solution proposée	5
I.2.1. Amélioration de l'exploitation des dégrilleurs Aquagard	5
I.2.2. Sécurisation de l'accès et des manœuvres	5
II. DÉGRILLEUR GROSSIER	6
II.1.1. Dégrillage grossier, compactage, ensachage	6
III. COÛT DES PRESTATIONS.....	9
IV. DÉLAI D'EXÉCUTION	10
V. CONDITIONS DE VALIDITÉ ET DE PAIEMENT.....	10
VI. ANNEXE	10



I. GENERALITES

Ce projet concerne la mise en place à la demande de la **Métropole Marseille Aix Provence** d'un dégrilleur grossier sur le poste de relevage de la station d'épuration des eaux usées d'Auriol Saint Zacharie.

L'étude de cette installation a été réalisée à partir des plans des ouvrages existants.

La **sécurité** est l'une de nos **priorités** pour la conception de nos installations. La mise en œuvre des matériels dans les locaux est réalisée de façon à conserver l'espace nécessaire à la circulation du personnel pour les opérations d'entretien et de contrôle. Les matériels à risque (courroies, entraînements ;..) sont **capotés** afin de protéger le personnel des risques d'écrasement.

Nos **fournisseurs d'équipements électromécaniques** sont tous des fournisseurs **référencés** dans le domaine du traitement des eaux. Les équipements que nous proposons apportent la **fiabilité** nécessaire à l'installation tout en restant facile à exploiter.

Les **matériaux** que nous mettons en œuvre sont garants de la **pérennité** de l'installation : toute la **serrurerie** (garde-corps, trappes, ...) est en **aluminium** et les **canalisations et équipements** extérieurs sont en **inox 304 L**.



I.1. Données de base

Charges hydrauliques (cahier des garanties)

DÉSIGNATION	UNITÉ	SITUATION NOMINALE
Capacité	EH	<u>20 000</u>
Débit total de référence	m ³ /j	<u>4 275</u>
Débit total de pointe maximum temps de pluie	m ³ /j	<u>3 575</u>
Débit moyen temps sec	m ³ /h	<u>132</u>
Débit pointe temps sec	m ³ /h	<u>240</u>
Débit de pointe temps de pluie	m ³ /h	<u>265</u>

I.2. Objectifs de la solution proposée

La conception présentée répond aux objectifs suivants :

- *Dégrillage de la totalité des effluents avant relevage,*
- *Réduction des contraintes d'exploitation des dégrilleurs Aquagard*

I.2.1. Amélioration de l'exploitation des dégrilleurs Aquagard

La mise en place du dégrilleur grossier va soulager le fonctionnement du poste de tamisage fin assuré par les Aquagard pour réduire les opérations de maintenance sur ces appareils.

I.2.2. Sécurisation de l'accès et des manœuvres

Le dégrilleur et le compacteur des déchets viennent s'inscrire entre les postes de relevage de temps sec et de temps de pluie, sous l'auvent existant.